



Réunion restreinte téléphonique du 08 janvier 2019

Présents : MM Michel CORNIAUX – Dominique HARY - Daniel SION

Rencontre AS FUTSAL COMPIEGNE – VILLENEUVE D'ASCQ FUTSAL Coupe Nationale Futsal du 05/01/2019

Evocation d'AS FUTSAL COMPIEGNE : « le match a vu les équipes se départager lors des prolongations alors que pour toutes les rencontres en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire il est procédé à l'épreuve des tirs aux but. »

Considérant qu'aucune réserve technique n'a été déposée au moment du fait reproché,

Considérant qu'une évocation ne peut porter que sur une fraude d'identité, une falsification ou l'inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match

La commission rejette l'évocation d'AS FUTSAL COMPIEGNE comme non fondée.

AS FUTSAL COMPIEGNE – VILLENEUVE D'ASCQ FUTSAL score : 5 – 6

VILLENEUVE D'ASCQ FUTSAL qualifié

Droits retenus

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 2 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **150 euros** (article 126 du règlement particulier de la Ligue de Football des Hauts de France).

M. CORNIAUX

Président de séance